

L'ONTARIO, C'EST CHEZ MOI

SERVICES AUX CONSOMMATEURS

SERVICES TÉLÉPHONIQUES ET INTERNET

De nombreuses options sont offertes dans les régions urbaines. Renseignez-vous sur toutes les options et assurez-vous de comprendre tous les détails d'un contrat quelconque avant de le signer. Vous pouvez économiser de l'argent des façons suivantes :

- Regroupez (combinez) vos services téléphoniques, Internet et de câblodistribution
- Achetez des plans familiaux pour les services de téléphonie cellulaire
- Utilisez des cartes prépayées pour les appels interurbains et internationaux

Si vous n'avez pas un accès à Internet à la maison, envisagez ce qui suit :

- Utilisez le service Internet offert gratuitement à la bibliothèque publique de votre localité lorsque vous avez une carte de bibliothèque
- Allez dans les cafés et les restaurants qui offrent un accès Internet sans fil gratuit (également appelés *points d'accès Wi-Fi*)

Pour en apprendre davantage au sujet des services téléphoniques et Internet, rendez-vous à www.établissement.org ou à <http://trouvelien.at/viequotidienne>

POSTES CANADA

- Vous pouvez envoyer et recevoir des colis à partir des magasins de vente au détail désignés par Postes Canada dans toutes les villes et villages.
- Vous pouvez gérer et payer vos factures en ligne grâce au service Postel de Postes Canada.
- Pour obtenir des renseignements au sujet d'autres produits et services, rendez-vous à www.canadapost.ca ou composez le **1 866 607-6301**.

ACHAT DE NOURRITURE

Vous pouvez acheter de la nourriture aux endroits suivants :

- Épiceries et supermarchés
- Dépanneurs (les aliments y coûtent plus cher)
- Fruiteries
- Boucheries et boulangeries.

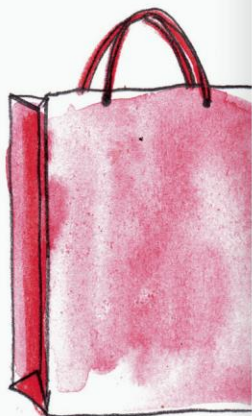
Le programme de la boîte bleue est disponible pour la plupart des ménages en Ontario. Vous pouvez mettre le verre,

POURBOIRES

Les Canadiennes et Canadiens donnent des pourboires aux personnes qui servent dans les restaurants, qui conduisent un taxi et qui font

1-855-626-0002

www.lontariocestchezmoi.ca



la livraison des mets à emporter, ainsi qu'à d'autres travailleuses et travailleurs du secteur tertiaire pour les remercier de leur bon service. Les pourboires ne sont pas obligatoires au Canada, mais la plupart des gens les considèrent comme une pratique habituelle.

Dans les restaurants, un pourboire équivaut généralement à 15 ou 20 % de la facture. Les chauffeuses et chauffeurs de taxi et les livreuses et livreurs reçoivent généralement un pourboire de quelques dollars.

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

À titre de consommateurs, vous êtes protégés par la *Loi sur la protection du consommateur*. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ce que cela comprend, rendez-vous à www.ontario.ca ou à <http://trouvelien.at/consdroits>

NOTE IMPORTANTE

On retrouve en Ontario des banques d'alimentation locales où les gens qui éprouvent des difficultés financières peuvent obtenir gratuitement des produits d'épicerie.

Composez le 1 866 220-4022 ou consultez le site Web de l'Ontario Association of Food Banks à www.oafb.ca ou à trouvelien.at/foodbanks (en anglais)

